

Compte-rendu du 3^{ème} conseil d'école

vendredi 14 juin 2019 - de 17h30 à 19h30

présents :

- enseignants : Hélène LONZA, Jean LESAGE, François ROLET
- parents d'élèves : Audrey GRAVY, Cédric, CHRISTOPHE, Véronique DROCOURT
- mairie : Alain LIENARD (Maire), Virginie Gillard (Conseillère munic.)
- Chantal LEFEVRE (DDEN)

1. Bilan des inscriptions pour la rentrée 2019. Répartition des élèves.

Nous comptons actuellement 76 élèves. Pour l'instant, 71 élèves sont inscrits pour la rentrée. Il y aura certainement, comme chaque année, des inscriptions de dernière minute.

Répartition des élèves pour la rentrée 2019 :

PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2
5	10	10	6	11	11	8	10
25			17		29		
Classe de Mme Lonza			Classe de M. Rolet		Classe de M. Lesage		

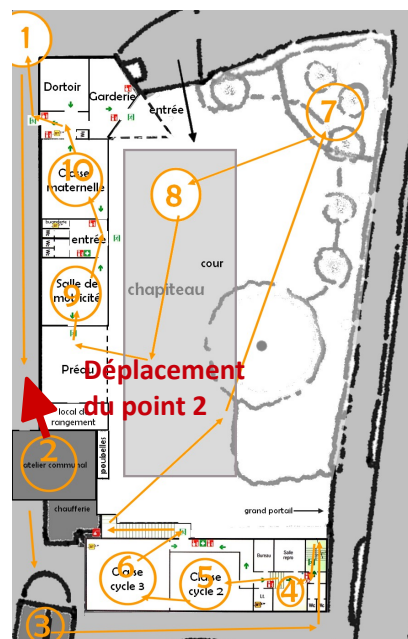
L'équipe enseignante se donne le droit d'apporter des modifications à cette répartition, en cas d'arrivée nouvelle d'élèves.

2. Fête de l'école – Aménagement / Organisation

M. Rolet explique que, cette année, les élèves veulent proposer un spectacle original, amenant les spectateurs à découvrir 10 « stations » dans lesquels les élèves présenteront des prestations variées, en lien avec le travail fait en classe.

M. Rolet préfère ne pas rentrer dans les détails du contenu afin de laisser un maximum de mystère et de surprise à l'événement. La discussion est surtout portée sur les lieux retenus, leur aménagement et leur sécurisation.

M. le Maire est enthousiaste par l'idée du spectacle itinérant. Simplement, l'atelier communal n'est pas couvert par les assurances pour l'accueil du public. Aussi, il est suggéré d'utiliser deux chapiteaux de la commune en substitution de l'atelier. Cette idée est retenue. Les chapiteaux seront installés dans l'espace vert qui se trouve à l'arrière de l'atelier (*voir plan ci-contre*).



La question de la SACEM est évoquée. M. Rolet explique que durant le spectacle de l'école, seules quelques minutes de musique seront diffusées, sans billets d'entrée ni buvette. Il a fait remonter cette remarque à la SACEM. Néanmoins, si les bénéficiaires de la buvette pour la fin de journée reviennent à la coopérative, il serait certainement logique de payer une contribution. Il existe dorénavant des formules « à l'année », ce qui pourrait couvrir tous les événements, notamment ceux proposés par l'APE (les P'tits Pierrots).

3. Remplacement des ATSEM

Rappel du dispositif d'encadrement en cours à l'école. Les enseignants considèrent que les moyens sont donnés en quantité suffisante, mais que l'organisation du service est complexe et fragile. Le changement de nature des contrats aidés entraîne un roulement plus important des personnels et un profil de recrutement moins intéressant, puisque le PEC est un contrat de réorientation professionnelle. Les prétendants aux PEC ne peuvent pas avoir d'expérience ni de diplôme dans la petite enfance.

M. Rolet explique qu'il a essayé de voir comment sont pourvus les postes dans les autres communes de la circonscription. Certaines communes équivalentes possèdent des postes en CDI, mais aucune avec une « vraie » ATSEM (diplômée).

M. le Maire explique que la municipalité a également cherché à connaître le fonctionnement de l'ensemble des communes à moins de 1000 habitants de notre circonscription. Le cas de Le Favril est évoqué avec le recours à 3 stagiaires en CAP d'Avesnes, ou Eclaibes avec un contrat d'apprentissage en alternance. Ces choix ne résolvent pas la question d'un roulement important du personnel, d'autant plus que les stagiaires doivent suivre des cours en alternance et ne peuvent donc pas être présents toute la semaine à l'école.

M. le Maire invite l'équipe enseignante à convenir rapidement d'une rencontre avec M. Decourtray pour parler de ce sujet. L'aspect pécuniaire ne doit pas être central dans les échanges, puisque la commune a une situation financière saine et sort d'une période d'investissements intenses. M. le Maire a parlé d'une commune assez équivalente à Vieux-Mesnil, St-Rémy Chaussée, qui arrive également à la fin d'un contrat d'Avenir et qui a fait le choix d'embaucher en CDD à 32h/semaine. M. le Maire exclut simplement l'embauche d'un personnel en CDI à quelques mois de la fin de sa mandature.

4. Actions pédagogiques

Mme Lonza évoque la correspondance avec l'école de Mons en Baroeul. Lors de la venue des correspondants, la découverte de la ferme de Noisette a été un bon moment partagé.

La classe maternelle se rend à Mons en Baroeul le 21 juin. Les élèves emprunteront le bus urbain pour se rendre à LAM (musée d'art moderne) à Villeneuve d'Ascq.

M. Lesage a poursuivi la correspondance à Dunkerque, avec une correspondance individuelle. Les écrits échangés sont authentiques. Les échanges collectifs ont été axés sur l'histoire avec la visite du fort de Leveau. Le 21 juin (transport partagé avec la classe maternelle), les élèves feront notamment la visite des ports de Dunkerque.

M. Rolet a entrepris une correspondance lointaine cette année (classe de l'Ain), ce qui a été riche pour la confrontation des milieux différents dans lesquels évoluent les élèves (l'école se trouve au bord du lac de Nantua, au pied des montagnes, dans une ville au fort passé industriel). En guise de sortie, les élèves feront comme chaque année une randonnée. Elle devrait être associée cette année à une visite du musée du verre (Musverre) de Sars-Poteries. Avec des classes à deux niveaux, M. Rolet sera peut-être amené à organiser des classes vertes tous les deux ans au lieu de trois.

L'école n'a pas reconduit cette année la semaine sans voiture, mais elle s'est mobilisée lors de la journée mondiale pour le Climat. La journée a été consacrée exclusivement à aborder avec les élèves les questions liées au réchauffement climatique : ses origines, ses conséquences, la manière à différentes échelles de le limiter...

5. Fournitures scolaires

Les prévisions d'effectifs (en forte baisse) avaient entraîné une chute de l'enveloppe allouée aux fournitures scolaires. Finalement, les nombreuses inscriptions imprévues ont fait que le nombre d'élèves s'est maintenu dans l'école.

M. Decourtray avait évoqué un éventuel rattrapage de ce montant lors des discussions du budget de l'année 2019.

M. le Maire distribue un tableau récapitulatif de l'argent alloué à l'école dans le budget communal. Il explique que le rattrapage a effectivement été voté en novembre 2018. Aussi, au lieu des 1500€ sur lesquels s'étaient basés les enseignants pour leurs commandes, ils pourront compter finalement sur 2300€, soit 800€ supplémentaires, auxquels s'ajoutent 600€ versés sur le compte de la coopérative pour les achats directs.

Les enseignants devraient certainement consacrer une partie de cette somme à l'achat d'une nouvelle plastifieuse et d'un massicot.

6. Coopérative de l'école

M. Rolet explique sa difficulté à anticiper la dépense financière que représentera la classe de neige pour la Coopérative de l'école.

M. le Maire se veut tout de suite rassurant. La municipalité a provisionné 6000€ pour la classe de neige, auxquels devraient s'ajouter 5800€ de participation des familles, donc 11800€ sur les 14500€ que représentent le projet.

Il faudra voir simplement si les Associations (Petits Pierrots et Canailoux) peuvent couvrir les 2700€ restants.

Quoi qu'il en soit, la situation est claire et ne met pas en péril les comptes de la coopérative de l'école.

M. Rolet présente très rapidement l'état des comptes de la coopérative. Le compte dispose actuellement d'environ 1200€ non réellement réservés à la classe de neige.

Un peu plus de 500€ seront dépensés pour les projets de fin d'année (sorties et spectacle). Aussi il reste environ 700€ avant les recettes que représentent la vente des photographies de classe et la buvette de la fête d'école.

7. Questions diverses

M. Christophe évoque les deux repas de secours distribués aux élèves ces derniers jours. Il souhaiterait simplement en connaître les raisons.

M. le Maire explique qu'il a fallu faire face à deux événements consécutifs :

- un accident du livreur ne permettant pas l'acheminement du repas
- une erreur commise lors de la livraison du repas de jeudi. En effet, le livreur n'était pas l'habituel et a déposé le repas dans un réfrigérateur de la salle non branché. Il y a donc eu rupture de la chaîne du froid. Géraldine a tout de suite repéré le problème. API a reconnu son erreur et ne devrait pas facturer le repas.

Monsieur Rolet rappelle le problème du téléphone. L'école est destinataire de nombreux appels concernant la mairie. En effet, lorsque l'on tape "mairie" dans un moteur de recherche, c'est le numéro de l'école qui s'affiche.

Mme Gravy fait partie de quelques parents qui apprécieraient une ouverture de la garderie un peu plus tôt (vers 7h15). M. le Maire prend note de la demande tout en expliquant qu'aujourd'hui, il n'y a pas de « creux » (moments sans élèves) permettant de modifier les horaires sans en impacter le coût de fonctionnement.

M. le Maire informe le conseil que la phase de travaux impliquant le couloir, l'escalier, le grenier, le pavage de l'abri à vélos débutera lundi.

La pose du nouveau portail a été reportée à l'été, afin que Monsieur Decourtray puisse s'assurer de la qualité du chantier et afin que l'ancrage au sol ait bien le temps de sécher.